

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

VISANT À RENFORCER LA RÉGULATION ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE PAR
L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, DES
POSTES ET DE LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE - (N° 4710)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Bothorel

ARTICLE PREMIER

Retiré avant publication.